



N° 37 • Septembre 2006

La prise en charge des femmes victimes de violences dans les structures d'hébergement d'urgence

La lutte contre les violences faites aux femmes a été reconnue, en 2005, « priorité nationale »

S'il existe des données nationales concernant ces violences (enquête ENVEFF, réalisée en 2000 par téléphone sur un échantillon de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans et publiée en juin 2002), peu de renseignements, en revanche, sont disponibles sur la prise en charge de ces femmes dans le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion, qui constitue l'un des recours pour les femmes victimes de violences en recherche d'hébergement.

Ainsi, l'enquête ENVEFF n'interrogeait que des femmes vivant hors institution et n'était pas ciblée sur les seules victimes, mais sur l'ensemble de la population féminine. Cette enquête nous apprenait notamment que :

- les femmes de moins de 25 ans sont deux fois plus victimes de violences que leurs aînées
- l'image de la femme battue dans un foyer pauvre par un mari alcoolique a vécu : la violence touche tous les milieux sociaux (8,9% des femmes concernées sont des cadres, 3,3% des ouvrières).

L'étude régionale présentée ici vise donc à

L'accueil dans les structures ligériennes

Les structures accueillent des femmes seules, des familles, des couples.

Quatre structures, sur les treize ayant répondu à l'enquête, sont mixtes. Toutes comportent une capacité d'accueil dédiée aux enfants (de 2 à 22 places)

D'une structure à l'autre, le nombre de femmes victimes de violence, accueillies au deuxième trimestre 2005, va de 2 à 38, la moyenne s'établissant à 16. Globalement, environ 200 femmes victimes de violences peuvent être accueillies simultanément dans le dispositif.

Le rapport entre le nombre de places dédiées aux femmes victimes de violences dans chaque structure et le nombre de femmes accueillies sur la période varie de 10% à 271%. Dans le premier cas, cela peut signifier que la structure n'a vu que peu

améliorer la connaissance de la prise en charge de ces femmes et de leur parcours dans ce dispositif (cf. encadré méthodologique sur l'enquête p. 6).

Elle fait apparaître que le profil des femmes rencontrées dans les structures d'hébergement d'urgence est différent de celui qui ressort de l'enquête ENVEFF : la moyenne d'âge est de 32 ans, le milieu social d'origine est marqué par la pauvreté et la précarité, et les entretiens qualitatifs montrent que l'alcool est mis en avant par les femmes comme facteur pouvant expliquer les comportements incriminés. C'est donc une catégorie particulière de femmes victimes de violences que l'on retrouve dans les CHRS : c'est parce qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires (financières ou « sociales ») qu'elles recourent à ce dispositif.

En Pays de la Loire, quatorze structures assurent un hébergement pour des femmes subissant des violences. Treize d'entre elles sont des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), qui ont pour mission l'insertion sociale et professionnelle des personnes en grande difficulté ; une structure est spécialisée dans l'accueil d'urgence des femmes en difficulté.

de places se libérer, et n'a donc accueilli que peu de nouvelles femmes. Dans l'autre cas, le nombre de femmes accueillies étant nettement supérieur aux capacités, cela peut s'expliquer par un fort *turnover* des résidentes, et donc des séjours relativement courts. En tout état de cause, ce constat témoigne d'une importante variabilité, à la fois des problématiques et de la durée des séjours.

Par ailleurs, durant la période d'enquête, est apparu un lien significatif entre le nombre de femmes prises en charge dans le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion et le nombre de femmes sorties de ce dispositif, ce qui semble traduire une bonne optimisation des places. Concernant la mise à l'abri des femmes victimes de violences, les structures semblent apporter une réponse globalement satisfaisante.

Selon les structures, le nombre de refus d'admissions dus au manque de places varie de façon importante : une structure n'a refusé que 3 personnes tout en accueillant 19 dans le même temps. A l'opposé, une autre a refusé 43 personnes tout en accueillant 6.

Les refus d'admissions sont plus importants pour les prises en charge en insertion que pour les prises en charge en urgence.

Neuf femmes accueillies sur dix victimes de violence conjugale, et une sur quatre d'agressions sexuelles

Au total, l'analyse porte sur 143 questionnaires, correspondant au nombre de femmes accueillies entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2005. 58 femmes sont encore présentes dans la structure au moment de l'enquête, et 85 femmes sont sorties du dispositif d'hébergement. 83 femmes ont été accueillies en urgence et 58 en insertion.

Les femmes ayant répondu au questionnaire sont toutes victimes de violence. 89% d'entre elles sont victimes de violences conjugales ; 8% sont victimes de violences exercées par leurs parents. 8% des femmes sont victimes de violences exercées par d'autres personnes, violences qui pour la plupart s'ajoutent à celles exercées par le conjoint (ces personnes pouvant être des proches de la personne violente, ou appartenir à la belle-famille). Ces violences subies constituent la cause principale de leur hébergement dans la structure. 76 % des femmes interrogées se déclarent victimes d'agressions physiques, 73% d'agressions verbales et 68 % d'atteintes psychologiques. Une femme sur quatre est victime d'agressions sexuelles. Une majorité de femmes se déclare victime à la fois d'agressions physiques, d'agressions verbales et d'atteintes psychologiques.

Les femmes victimes de violences conjugales vivent avec

Trois femmes sur quatre sans activité professionnelle

21% des femmes se déclarent, à leur accueil, sans ressources propres. Les femmes étrangères sont trois fois plus nombreuses que les femmes françaises à se déclarer sans ressources. 34% des femmes hébergées touchent les prestations familiales, qui apparaissent comme la principale origine des ressources. Elles constituent par ailleurs une ressource secondaire importante pour les femmes touchant un salaire (19% des femmes hébergées). Les femmes sans enfants sont proportionnellement deux fois plus nombreuses à être sans ressources propres. 11% des personnes touchent le RMI, et 11% une indemnité de chômage. Les femmes étrangères sont moins nombreuses à toucher les allocations familiales ; en revanche, elles sont proportionnellement deux fois plus nombreuses à toucher le RMI. A la sortie de la structure, la situation en termes de ressources s'est améliorée pour un quart des femmes.

58% des femmes accueillies se déclarent sans-emploi et 15% d'entre elles femmes au foyer, soit 73% de femmes

Des liens familiaux distendus mais non absents, en particulier pour les femmes ayant des enfants

Les liens familiaux apparaissent très distendus : 35 % des femmes déclarent ne pas avoir de famille en dehors du foyer où elles ont subi des violences. 40% des femmes ont une famille présente dans la région et 25% une famille éloignée géographiquement. Une relation d'entraide familiale n'existe que pour 35% des femmes interrogées. Près d'un quart des femmes exprime des difficultés à demander de

Les délais d'attente peuvent être différents selon la situation de la femme accueillie et les partenariats avec d'autres structures sociales. D'autres critères que le manque de places peuvent également expliquer des refus d'admissions : âge des enfants, fragilité psychologique de la personne (ou troubles du comportement), conduites d'alcoolisation, orientation vers une autre structure, critères géographiques...

leur conjoint depuis une période moyenne de 7 ans, un cinquième d'entre elles depuis moins de 2 ans et un cinquième depuis plus de 12 ans.

Les femmes accueillies ont entre 18 et 65 ans. La moyenne d'âge est de 32 ans. 99 femmes sont hébergées avec des enfants, contre 44 sans enfants. Une femme sur quatre n'a pas la nationalité française, et 27 % sont d'origine rurale. Sept femmes sur dix sont accueillies dans une structure de leur département d'origine, et une sur quatre n'est pas originaire de la région. La grande majorité de ces mouvements a pour cause l'éloignement de la personne violente.

Les femmes accueillies ont pour beaucoup un passif familial lourd. 60% d'entre elles ont connu une rupture familiale, lors de leur enfance, adolescence ou dans l'âge adulte. 44 % d'entre elles ont, par le passé, déjà subi des violences : la moitié par des parents, l'autre moitié par un conjoint. Près d'une femme sur quatre a été placée dans son enfance, essentiellement en institution ou en famille d'accueil. 31% des femmes ont déjà été hébergées dans des structures d'hébergement social, essentiellement en raison des violences subies.

sans activité professionnelle. Une femme sur dix bénéficie d'un CDI à temps plein. Ces proportions sont similaires pour les femmes accueillies en insertion et celles accueillies en urgence. Pour ces dernières, l'emploi précaire reste plus développé. Dans les trois années précédant l'hébergement dans la structure, 43% des femmes n'ont connu aucun emploi, et 36 % n'ont connu que des emplois précaires. Seule une sur cinq a connu au moins une situation stable.

S'agissant du niveau d'étude : 18% des femmes ont un niveau de formation inférieur au collège, 55% un niveau qui va du collège au CAP, 19% un niveau bac, et 8% un diplôme universitaire. Une femme sur quatre a connu une rupture professionnelle avant son entrée dans la structure. Parmi celles-ci, il s'agit d'une démission pour un cas sur quatre. A la sortie de la structure, 62% des femmes sont sans emploi et 12% sont au foyer. 74% des femmes restent donc sans activité professionnelle, celles accueillies en insertion comme celles accueillies en urgence.

l'aide à leur famille et 12% s'y refusent. Les liens familiaux sont deux fois plus nombreux lorsque la femme a des enfants ; il existe une relation d'entraide avec la famille pour 41% des femmes hébergées, contre 18% pour celles sans enfant. 38 femmes avec enfants contre seulement 5 sans enfant reçoivent une aide matérielle et financière de la famille.

La famille, quand des liens existent, joue un rôle important : une femme sur trois a fait étape chez de la famille ou des proches avant d'être hébergée en CHRS. 41% des femmes

Un fort souhait de rupture avec le conjoint

85 % des femmes accueillies déclarent vouloir rompre avec leur conjoint, 3% ne souhaitent pas rompre, et 12% sont indécises. La structure joue un rôle d'éloignement de la personne violente : 45% y voient une mise à l'abri temporaire, 7% une mise à l'abri durable, et 44 % une mise à l'abri définitive, passant par un relogement.

Il existe une certaine difficulté à maintenir l'éloignement de la personne violente au cours du séjour de la femme victime de violence dans la structure, particulièrement lorsqu'elle héberge aussi des enfants du couple. Les structures se positionnent parfois différemment entre la victime et l'auteur des violences. La mise au secret d'adresse est la mesure la plus fréquemment citée (36%), puis viennent

L'importance d'un soutien psychologique et judiciaire

Les femmes victimes de violences sont accueillies dans les structures dans des situations de grande fragilité. Aux difficultés liées aux violences conjugales (angoisse, honte, dévalorisation de soi ...) se superposent souvent des violences familiales anciennes. Pour la quasi-totalité, la nature de l'aide psychologique est constituée d'un soutien psychologique. Une femme sur quatre est prise en charge par un professionnel de la structure. Une femme sur quatre reçoit de plus une aide d'un médecin libéral ou d'une association spécialisée. Outre le soutien proprement psychologique, la structure assure un accompagnement transversal qui contribue à reconforter les femmes hébergées. La structure joue ainsi un rôle important pour les femmes hébergées, comme pour leurs enfants.

Des séjours de courte durée

Les besoins des femmes victimes de violences sont, pour une large part, similaires aux besoins d'autres publics en difficulté accueillis dans les CHRS. Ils concernent d'une part un soutien à court terme (hébergement, soutien psychologique), et d'autre part un accompagnement vers la réinsertion (logement, emploi...). Leur situation se caractérise aussi par une grande fragilité psychologique, et par le danger que peut constituer la personne violente.

La mise à l'abri des femmes victimes de violences passe par l'hébergement de la victime et la protection face à la personne violente. L'hébergement est la vocation première des CHRS. Si les femmes situent l'hébergement parmi leurs premières préoccupations, il existe un décalage entre les attentes qu'elles expriment et l'analyse de leurs attentes telle qu'elle est faite par les structures. Les structures citent l'hébergement parmi la demande de prise en charge dans 95% des cas, contre 79% des cas pour les femmes.

Pour 21% des femmes, le type d'aide sollicité va donc au-delà d'un simple hébergement.

Les femmes sans enfants sont davantage demandeuses d'un hébergement d'urgence, alors que les femmes avec enfants souhaitent un hébergement davantage temporaire.

Les séjours sont généralement de courte durée : la moitié est inférieure à 15 jours et les trois quarts inférieurs à 3 mois.

disent en avoir reçu un soutien psychologique ; viennent ensuite l'aide financière (15%), l'aide matérielle (14%), et le logement (13%)

l'éloignement (23%) et la séparation totale (13%). La médiation est citée dans 11% des cas.

A leur sortie, trois femmes sur quatre vivent séparées de leur conjoint.

La moitié des femmes séparées n'a plus de contact avec le conjoint, une sur quatre des contacts occasionnels, et une sur quatre des contacts fréquents. Parmi les 11 personnes à avoir regagné l'ancien logement avec l'auteur des violences, 8 femmes y sont retournées de leur plein gré, deux femmes contre leur gré, et une femme était indécise. Les femmes avec enfants sont nettement plus nombreuses à reprendre la vie en couple, alors même qu'elles sont plus nombreuses à exprimer le souhait d'une rupture.

La prise en charge des enfants est mentionnée par les structures comme l'une des difficultés spécifiques à la population accueillie. De nombreuses femmes semblent avoir des difficultés à se positionner dans leur rôle de mère, d'autant que certaines ressentent une culpabilité due à la rupture.

Les structures jouent également un rôle important d'accompagnement lors des démarches judiciaires. Les obligations judiciaires sont mentionnées parmi les principaux obstacles à la réinsertion des femmes. La lenteur de certaines procédures génère des incertitudes, notamment au regard du mode de garde des enfants.

Les femmes avec enfants semblent séjourner plus longtemps dans la structure.

Concernant le temps d'attente, 45% des femmes ont été reçues dès leur demande. Pour les femmes reçues en urgence, 71% sont reçues immédiatement, et 58% qui ne sont pas accueillies immédiatement le sont dans un délai inférieur à dix jours.

Pour les femmes reçues en insertion, 9% des femmes sont reçues immédiatement, et 66% des femmes non reçues immédiatement l'ont été dans un délai d'un mois.

Trois femmes sur quatre citent le logement parmi leurs demandes de prise en charge, alors que les structures n'évaluent cette demande qu'à une femme sur trois.

Le relogement dans une autre résidence sociale (autre CHRS, foyer maternel, FJT...) est l'orientation la plus fréquente.

Une femme sur sept retourne dans le même logement que la personne violente et une sur neuf dans le logement que l'auteur des violences a quitté.

Une femme sur sept est accueillie en logement HLM ; une sur sept également est hébergée chez des amis ou dans de la famille.

Paroles de femmes : retours sur les interviews qualitatifs

Soulignons en premier lieu, combien il est difficile et artificiel de distinguer les violences. La violence évoquée se caractérise par des attitudes et des comportements qui instaurent une emprise et une aliénation à différents degrés de la femme et parfois des enfants ; ils se manifestent sous la forme de violences physiques et morales.

Les violences physiques prennent différentes formes : coups et blessures, abus sexuels (attouchements, viols), violence à l'égard des enfants, contrôles dans les sorties, enfermement, surveillance très étroite, violence à l'égard des objets appartenant à la femme...

Les violences morales découlent évidemment des coups, mais certains hommes n'ont pas recours à la violence physique et exercent des pressions psychologiques qui ont un effet dévastateur sur les femmes : menaces qui instaurent le stress à la maison, climat de peur permanent, manque de considération des femmes traitées comme des objets, climat de dévalorisation permanent, insultes, isolement, rupture de contacts avec la famille, scènes de jalousies extrêmes

Le processus de dépendance

Les femmes parlent de ces relations de dépendance comme d'un conditionnement. Ces multiples formes de dépendance sont de différents ordres : dépendance économique, dépendance financière, dépendance au niveau de la mobilité, dépendance morale... Les femmes se sentent désarmées sans le partenaire, qui devient le seul lien avec l'extérieur en raison de l'isolement dans lequel il la plonge, qui est la référence et qui donne sens à leur vie ; elles

Les auteurs des violences

Les femmes font une description « en creux » du profil psychologique des auteurs des violences. Ces derniers apparaissent comme manipulateurs. Personnages affables à l'extérieur, les conjoints s'imposent comme des tyrans à la maison. Les femmes décrivent des hommes qui ont besoin de les dévaloriser pour exister. Les auteurs des violences bénéficient parfois de la complicité de leurs amis et de leur famille qui les confortent dans leur domination exercée à l'endroit de leur conjointe. Les femmes racontent également comment toute la famille doit vivre au rythme imposé par les auteurs des violences, qui manifestent le besoin de tout contrôler. Il apparaît également que les auteurs des violences ne supportent pas qu'on leur manque d'attention. C'est ainsi que la venue d'un enfant s'accompagne selon les femmes de l'apparition de la violence ou de sa recrudescence. Beaucoup de femmes évoquent le passé

Conséquences sur les femmes, les recours et les doléances des femmes

Les violences à l'égard des femmes ont un certain nombre de conséquences graves à tous niveaux : séquelles traumatologiques liées aux blessures physiques, souffrance psychique qui se traduit par dépressions, anxiété, risque également de développement de pratiques addictives (prise d'antidépresseurs), tentatives de suicide, risque de désocialisation sous l'effet des ruptures dans les relations sociales, manque de confiance et d'estime de soi, repli sur soi, méfiance des autres (et en particulier des hommes pour

interdisant tout regard (femme rendue par exemple responsable du regard de l'autre dans la rue)...

Selon la majorité des femmes, la violence s'installe progressivement de façon insidieuse. Les femmes évoquent, au début, des remarques désagréables, des formes de pression surnoisées qu'elles ne repèrent pas forcément à ce moment-là comme des violences. Progressivement, les violences sont plus fréquentes, souvent aggravées par des événements comme la perte de l'emploi ou l'arrivée d'un enfant. Les femmes relèvent en général des cycles bien identifiés par les professionnels de la santé et de l'action sociale, une alternance entre une phase de violence et une phase appelée « lune de miel » où les auteurs adoptent une autre attitude plus conciliante. Dans beaucoup de cas, elles notent un crescendo dans l'intensité de la violence, les faits deviennent de plus en plus graves. Les atteintes produisent une importante souffrance, et les femmes sentent que leur vie ou celles de leurs enfants sont en danger de mort. Dans certains cas les violences physiques et violences psychologiques apparaissent simultanément.

dépendent de son regard, elles cherchent à lui plaire. Elles sont dès lors dans une situation de dépendance morale vis-à-vis du partenaire.

Les femmes qui ont été victimes de violence dans l'enfance sont dans des logiques de culpabilité très fortes. Cette forme de dépendance les empêche également de repérer les violences comme telles ; elles les situent davantage comme de scènes de couple et des accidents.

d'enfant maltraité de leur conjoint. Quelques femmes y trouvent là un indicateur pouvant expliquer les violences exercées contre elles. L'alcool est souvent présenté par les femmes comme le problème majeur des auteurs des violences ; il est également mis en avant comme facteur pouvant expliquer les comportements incriminés.

D'autres explications sont puisées dans leur vécu à elles. Elles vont creuser dans leur enfance pour se définir comme les proies idéales. Elles pensent avoir plus de fragilités que les autres, des fragilités liées à leur enfance. Elles déclarent ne pas avoir de confiance en elles, ne pas être assez armées dans la vie. Ces femmes sont dans des introspections douloureuses où elles ravivent sans cesse leurs souffrances passées. Elles éprouvent parfois un sentiment de culpabilité, parce qu'elles n'ont pas pu se protéger et protéger leurs enfants.

certaines), précarisation. Le stress permanent, les coups, la culpabilisation lorsqu'elles travaillent fragilisent les femmes par rapport à leur emploi, ce qui entraîne pour certaines la difficulté à exercer leur métier et débouche parfois sur la perte de l'emploi et sur une précarisation des conditions de vie du ménage.

Les femmes sont peu nombreuses à porter plainte. Elles demandent de l'aide lorsqu'elles arrivent à des situations extrêmes (vie menacée, violences contre les enfants). La

protection des enfants est souvent le moteur de leur réaction. Leur trajectoire est ponctuée des tentatives de demande d'aides et de protection qui ont échoué. Au cours de ces parcours, les femmes ont eu le sentiment de ne pas être crues par les personnes à qui elles avaient demandé de l'aide. Elles ont eu aussi l'impression que certains professionnels, tels les médecins et les représentants des forces de l'ordre, minimisaient la gravité de leur situation.

La peur du départ constitue l'un des obstacles pour s'en sortir. Comment quitter son domicile, sans revenus, en laissant ses affaires, pour aller vers l'inconnu ? La sortie paraît insurmontable. Par ailleurs, l'absence d'aide financière d'urgence il y a quelques années a été citée par certaines femmes comme l'une des difficultés majeures

pour s'en sortir.

D'autres obstacles expliquent que les femmes restent sous le contrôle de l'homme : la perte de confiance et de l'estime de soi, l'amour, la relation affective qui fait tout endurer ; elles pensent pouvoir changer la situation et modifier le comportement de leur conjoint ; elles souhaitent ne pas priver les enfants de leur père et subissent la réprobation de leur entourage ; elles sont trop isolées, ont peur des obstacles matériels à surmonter (hébergement, emploi, nouveau logement...) ; elles se sentent menacées et craignent des représailles. Enfin, elles méconnaissent souvent leurs droits et sont réticentes à s'adresser aux institutions et à l'appareil judiciaire.

La prise de conscience dans l'identification de la violence à une injustice sociale

Pour qu'il y ait réaction, il faut qu'il y ait une conscience de cette relation de domination.

A partir des entretiens, on remarque l'importance de quelques éléments qui établissent un cadre permettant d'identifier cette souffrance comme une violation de droits.

- Les femmes racontent combien il est essentiel de voir que d'autres femmes vivent la même chose qu'elles
- Elles insistent sur l'importance d'avoir la reconnaissance des autres et non la pitié, de ne pas être « victimisées »
- Le rôle des médias est aussi fondamental car ils rompent le silence et aident à évacuer la honte

Les doléances vis-à-vis des institutions

Parmi les femmes rencontrées, peu ont porté plainte et certaines ont cherché à retirer leur plainte en expliquant qu'elles ne voulaient pas stigmatiser le père de leurs enfants. Elles ont souligné la situation difficile dans laquelle elles se trouvaient lorsqu'une fois que la plainte est déposée au commissariat et qu'elles doivent retourner chez elle habiter avec leur conjoint. Elles estiment qu'elles devraient rester et que le conjoint devrait partir, or elles sont traitées selon les termes de certaines comme des parias, des coupables contraintes à tout quitter alors qu'elles sont dans une position de victimes. Elles vivent comme une injustice de devoir tout quitter et d'être pénalisées à la place des hommes. Certaines expriment une déception vis-à-vis de la

- Le rôle des associations, qui organisent des permanences où les femmes peuvent discuter entre elles de leurs expériences, est également fortement souligné. Une seule femme a évoqué des réserves concernant ce type de permanence, qui véhicule selon elle une diabolisation des hommes

- Les femmes racontent comment la fin de la dépendance affective permet une réaction, une lutte

- Elles soulignent l'importance de l'émergence d'un cadre juridique, d'une reconnaissance juridique de leur souffrance, qu'elles vont regagner en confiance pour porter plainte et demander justice.

justice. Elles doivent prouver les violences, ce qui est difficile et douloureux pour elles. Par ailleurs, il est délicat de prouver les violences morales. Les femmes témoignent de la difficulté à faire valoir leurs droits. Elles soulignent qu'elles doivent arriver à une situation extrême pour être protégée par les pouvoirs publics.

Les médecins sont les premiers à recueillir les confidences des femmes. Mais elles soulignent un certain manque d'informations des professionnels de santé, qui au mieux leur disent de quitter leur domicile, mais sans leur donner d'adresse. Elles font remarquer qu'ils ont parfois des discours décourageants.

D'une manière générale, les entretiens ont mis en évidence un certain nombre de pistes de réflexion concernant :

- le désir de parler, de témoigner : les femmes ont envie de parler, elles ont beaucoup à dire et justifient ce désir pour elles-mêmes ; cela leur permet d'avancer dans leur histoire et de témoigner pour les autres femmes

- le savoir de ces femmes : ce savoir peut être considéré comme une ressource dans la prise en charge. Ayant subi ces violences, elles ont de ce fait une connaissance des processus et des étapes des situations de violences. Une responsable de structure témoigne : « elles sont très bien dans l'accueil des nouvelles ». Il ne s'agit pas de substitution aux professionnels, mais plutôt de favoriser une conscientisation et une implication comme l'appliquent les Canadiens, qui développent des modes de prises en charge des femmes dans ces situations selon un principe communautaire.

On ne peut qu'encourager les professionnels de l'action sociale à réfléchir sur la place de l'utilisateur ; il importe en effet de rendre les personnes reçues davantage actrices de leurs trajectoires afin qu'elles puissent donner des conseils aux femmes de leur entourage, des informations pour que ces dernières sortent-elles aussi de la situation de violence et fassent valoir leurs droits. Il est primordial d'établir un travail de conscientisation pour leur signifier qu'elles ne sont pas fautives, une évidence qu'elles ont du mal à reconnaître.

Préconisations

Cette étude régionale ne peut prendre en compte l'ensemble des réalités locales, mais des constantes ressortent sur les problématiques et les besoins de prise en charge des femmes. Le diagnostic établi lors de cette enquête peut permettre d'esquisser plusieurs pistes susceptibles d'assurer une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences :

- centraliser le recueil et la diffusion des informations susceptibles d'améliorer la prise en charge des femmes
- mieux répondre aux demandes d'insertion des femmes en matière d'emploi ou de formation. Il ressort en effet que la prise en charge est surtout adaptée aux missions essentielles des structures en termes d'hébergement. Aussi, il importe de conforter le partenariat établi avec la « plate-forme d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences familiales » de l'agglomération nantaise pour un accompagnement personnalisé des femmes vers l'emploi, et de faciliter la transposition de dispositifs de ce type dans la région
- continuer à développer les partenariats existants : dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (par la signature de protocoles entre les organismes de formation et des acteurs institutionnels ou associatifs) ; dans le domaine du logement (pour le relogement à la sortie des structures d'hébergement d'urgence) ; dans le domaine de la santé (établissements hospitaliers* et secteur libéral) et de santé mentale (avec les équipes des secteurs de psychiatrie) ; avec la police (en favorisant l'accueil et le dépôt de plainte, préalable au rétablissement de la victime dans ses droits, et à sa reconstruction) ; avec les travailleurs sociaux de secteur
- mieux prendre en compte la place des enfants dans l'hébergement et renforcer leur accompagnement par des professionnels de l'écoute
- développer la dimension psychologique dans la prise en charge des femmes victimes de violences ; renforcer la sensibilisation et la formation des professionnels des structures

En complément, il apparaît important de s'assurer de la prise en charge thérapeutique des auteurs de violences. Dans le cadre des protocoles départementaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes signés en Loire-Atlantique et en Mayenne, l'élaboration du dispositif d'hébergement et de soin des hommes violents est en cours.

* cf. actions menées sur cette problématique par le CHU de Nantes

Méthodologie d'enquête

L'étude présentée ici porte sur la prise en charge des femmes victimes de violences dans les structures d'hébergement d'urgence des Pays de Loire ; elle a été conduite au deuxième semestre 2005 par un stagiaire du Service des politiques médico-sociales et du développement social de la DRASS, avec le soutien de l'UMR – CNRS de Rennes. L'enquête s'est déroulée en deux phases :

- une première phase de recueil de données quantitatives a été effectuée par le biais d'un questionnaire diffusé dans les CHRS et remplis sous le contrôle des travailleurs sociaux. Ce questionnaire a été constitué en trois parties : une première partie concernant les structures, une autre sur les personnes hébergées dans les structures au moment de l'enquête, et une dernière remplie par un travailleur social référent pour les personnes hébergées entre le 1^{er} avril 2005 et le 30 juin 2005, et sorties depuis. Treize structures ont répondu au questionnaire. Les cinq départements de la région sont représentés, mais le nombre de questionnaires retournés par structures est très inégal (de 3 à 35, avec une moyenne se situant à 11). 143 questionnaires ont ainsi été renseignés.
- une deuxième phase d'entretiens qualitatifs a été réalisée au début de l'année 2006 pour compléter les données quantitatives. Quatorze entretiens ont été réalisés dans quatre structures d'accueil. Chaque entretien a duré au minimum 50 minutes. Les informations recueillies visent à mieux connaître les parcours individuels, histoires et trajectoires de vie des femmes victimes de violences.

Objectifs de l'enquête

Cette enquête se situe dans le prolongement de mises en perspectives régionales soulignant la nécessité d'améliorer la prise en charge des femmes et des femmes avec enfants quant à l'hébergement d'urgence. Cette préoccupation tant nationale que régionale est confortée par la circulaire du 24 mars 2005 : celle-ci demande aux préfets de région et de département de faire établir, par « les services déconcentrés de l'Etat compétents », un diagnostic partagé des réponses offertes et des besoins à satisfaire en matière d'accueil, d'hébergement et de logement des femmes victimes de violences. Les actions à mettre en œuvre sont précisées dans les dix mesures du Plan global contre les violences faites aux femmes, publiées par le ministère de l'égalité et de la parité. Le premier objectif mentionné est d'« accueillir et d'héberger les femmes victimes de violences dans des structures adaptées et de favoriser leur accès au logement ». Ce travail participe ainsi de cette première phase, consistant à établir un diagnostic en vue de décisions futures, en lien avec la délégation régionale, les missions départementales aux droits des femmes et à l'égalité, et les commissions départementales de lutte contre les violences faites aux femmes.

A lire également

- *Plan global de lutte contre les violences faites aux femmes, 2005-2007, 10 mesures pour l'autonomie des femmes.* Ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité. Novembre 2004.
- *Enquête nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF).* Conseil national de l'Information Statistique 2000.

Informations

DRASS des Pays de la Loire
Service des politiques médico-sociales et du développement social - 02 40 12 80 52
MAN – 6 rue René Viviani – BP 86218
44262 NANTES Cedex 2
Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>